

adresse : 10, imp Joachim Du Bellay - 49220 Le Lion d'Angers --- tél : 06 71 10 53 00  
Courriel : csleliondangers@gmail.com --- site internet : www.cslfootball.com

## CHARTRE SPORTIVE – SAISON 2012/ 2013

Le but du CSL football est l'accomplissement individuel de chaque sportif qui lui est confié, mais le CSL doit aussi lui apprendre à vivre en communauté, à accepter les différences (raciales ou sociales) et à lui faire partager ce qui nous rendra fort : l'esprit d'équipe.

Pour cela, chaque personne signant une licence au CSL football s'engage automatiquement au respect des différents points mentionnés ci-dessous :

- 1) La licence ne sera délivrée au licencié que si elle est payée ou si celui-ci a signé une reconnaissance de dette.
- 2) Sauf dérogation, les joueurs ne seront convoqués dans les équipes supérieures de chaque catégorie que s'ils participent à au moins **un entraînement par semaine**, ceci dans un objectif de compétitivité.
- 3) Toute **absence ou retard non justifié** à une compétition entraînera automatiquement une suspension définie par une commission associant le ou les dirigeants de l'équipe et l'entraîneur.
- 4) Tout joueur, dirigeant ou éducateur écopant d'une sanction administrative à la suite de contestations, gestes déplacés, insultes, coup volontaire **devra régler l'intégralité du montant de l'amende** et sera susceptible de sanction supplémentaire par la commission de discipline interne au club.
- 5) **Pour les équipes de jeunes**, les parents s'engagent à respecter le planning, des transports et la tenue du bar, fourni par les dirigeants et à se faire remplacer en cas d'indisponibilité.
- 6) Tout joueur ou dirigeant perturbant le bon déroulement des entraînements ou faisant preuve d'un **comportement anti-sportif** lors d'une compétition sera sanctionné par la commission de discipline interne au club.
- 7) **Chaque licencié majeur et parents de jeune s'engagent à participer à la vie du club** (arbitrage, aide lors de match de jeunes ou tenue du bar et préparation des goûters) au moins 2 fois dans la saison.

Tous les **membres du CSL et parents** de membres mineurs sont tenus au **respect des personnes** (entraîneurs, dirigeants, arbitres, bénévoles, joueurs), **des horaires** (entraînements ou matches) **mais aussi** de l'ensemble du **matériel et des installations**.

- Rappel :**
- Dirigeants, entraîneurs, joueurs et parents sont des modèles pour les plus jeunes.
  - Il est interdit de fumer dans les salles et les vestiaires.
  - La salle du bar doit être fermée à minuit sur la semaine et à 19 heures le dimanche (sauf le jour de repas).
  - Il faut prévenir en cas de retard, d'absence ou de maladie.